



**PRÉFÈTE  
DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Loire  
FOREZ**  
Agglo

# **CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire de Loire Forez agglomération**

**29 juin 2021**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210629-20210629\_CC\_D11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2021



**ENTRE**

Loire Forez agglomération (LFa),  
représentée par M. Christophe BAZILE, Président, autorisé à l'effet des présentes  
suivant la délibération N°11 en date du 29 juin 2021,  
ci-après désignée par l'intercommunalité,

d'une part,

**ET**

L'État,  
représenté par Mme Catherine SÉGUIN, préfète de la Loire,  
ci-après désigné par « l'État » ;

d'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## I. Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020 qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner dans le cadre de ses compétences un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

La transition écologique, la relance économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires. Elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales. Le Gouvernement poursuit au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Cette nouvelle génération de contrats territoriaux doit répondre à trois enjeux :

- (i). Il s'agit à court terme d'associer les territoires (collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants) au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022, et y contribueront en favorisant l'investissement public et privé dans tous les territoires.
- (ii). Il s'agit aussi, dans la durée du mandat municipal 2020-2026, d'accompagner les intercommunalités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ces contrats devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).
- (iii). Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique doivent enfin illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation. Ils ont vocation à traduire un nouveau cadre de dialogue, faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux.

A ce jour, l'intercommunalité est engagée dans plusieurs dispositifs avec l'Etat et ses opérateurs ou agences :

<b>Contrat</b>	<b>Objet / parties</b>	<b>Calendrier</b>
Plan climat air énergie territorial (PCAET)	ADEME, Région	2019-2025
Natura 2000	Ministère de la transition écologique, Office français de la biodiversité	Sans objet
Atlas de la biodiversité	Office français de la biodiversité	2019-2021
Territoire engagé pour la nature (TEN)	Etat, Région, Agence de l'eau Loire Bretagne	2021-2023
Contrat de rivière Lignon-Anzon-Vizézy	Agence de l'eau Loire Bretagne	2017-2021

Contrat de rivière Mare-Bonson	Agence de l'eau Loire Bretagne	En cours de renouvellement
Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)	ADEME	2019-2025
Plan local de l'habitat (PLH)	Etat	2020-2026
Programme d'intérêt général (PIG)	ANAH, CAF, MSA, Département, Action logement, ARS, CARSAT	Fin de programmation En cours de renouvellement
Opération programmée amélioration habitat, renouvellement urbain (OPAH RU)	Saint-Bonnet-le-Château Montbrison	2018-2024 En cours de rédaction
Programme départemental de l'habitat, plan de lutte contre l'habitat indigne	Département	En cours
Appel à projets "Vélo et territoires"	ADEME	2019-2022
Petites villes de demain	LFa, Etat, Sury-le-Comtal, St-Bonnet-le-Château, Boën-sur-Lignon, Noirétable	2021-2027
Cœur de ville	Montbrison, LFa, Etat, Banque des territoires, Action logement, CMA, CCI	En cours
Territoire d'industrie Thiers Ambert Montbrison (TITAM)	CC entre Dore et Allier CC Ambert Livradois Forez CC Thiers Dore et Montagne LFa Région	En cours de finalisation
Plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi (PLIE)	Pôle emploi	Sans objet
Convention d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie	DRAC, Région, Département, Education nationale	2019-2021
Contrat territoire lecture	DRAC	2020-2022
Convention territoriale globale	CAF	2018-2022
Contrat enfance jeunesse	CAF	2019-2022
Contrat local de santé	ARS, MSA, CPAM, DDCS	2016-2020
Contrat de ville (quartier Beaugard à Montbrison)	Etat, Région, Caisse des dépôts, bailleurs sociaux, ARS, CPAM, Département, Pôle emploi, CCI, CMA, CAF de la Loire, Ville de Montbrison	2015-2022
France services	La poste, pôle emploi, Cnaf, Cnam, MSA, ministère de l'intérieur et de la justice, DGFP	2020-2022
Pays d'art et d'histoire	DRAC, CCFE	2017-2027

Cette liste est amenée à évoluer dans le temps en fonction des renouvellements, recomposition ou conclusion de nouveaux partenariats.

Le présent CRTE permettra d'assurer la simplification et la convergence de l'ensemble de ces dispositifs de contractualisation. Afin d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE, l'État et l'intercommunalité mettent en place une gouvernance conjointe précisée à l'article 2 du présent accord.

Les modalités de gouvernance des différents programmes mis en œuvre par le Gouvernement au profit du territoire perdureront et pourront, le cas échéant, être intégrés au COPIL du CRTE.

## **ARTICLE 1er – OBJET DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour accompagner la relance de l'activité et contribuer à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du territoire autour d'un projet de mandat. Pour réussir ces grandes transitions, le CRTE s'enrichira de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations et les habitants.

Le contrat de relance et de transition écologique contribue à l'ensemble des priorités stratégiques inscrites dans le projet de territoire, et notamment accès aux services publics, accès à la santé, efficacité énergétique, accès à la culture, alimentation durable, développement économique, traitement des friches et des terrains pollués, lutte contre l'artificialisation, préservation de la biodiversité, soutien au commerce et à l'artisanat, économie circulaire, revitalisation urbaine, éducation, numérique, mobilité, réduction des inégalités sociales et territoriales.

Certaines de ces priorités sont inscrites dès le début du contrat, d'autres seront ajoutées au cours de son exécution. Le CRTE remplacera progressivement et de manière pragmatique les dispositifs de contractualisation existants de droit commun et thématiques. Il intégrera notamment les programmes mis en œuvre par le Gouvernement au profit du territoire.

Le présent accord exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse puissante aux conséquences de la crise à court, moyen et long-terme, en soutenant de manière renforcée le secteur économique et l'emploi et en plaçant au cœur de leurs actions l'objectif de transition écologique. Les parties s'engagent à ce que l'intercommunalité soit accompagnée pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un contrat de relance et de transition écologique construit à partir des besoins du territoire.

## **ARTICLE 2 - GOUVERNANCE DU PRÉSENT CONTRAT**

Les représentants de l'État et de l'intercommunalité mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité départemental du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

### 2.1. Comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par la préfète de la Loire ou son représentant et par le président de l'intercommunalité ou son représentant.

Seront invités, les services ou opérateurs de l'État et les vice-présidents ou conseillers délégués de LFa concernés par le programme d'actions.

Les représentants des autres partenaires territoriaux (Département, Région, etc.) pourront également être invités.

Les habitants et les acteurs de la société civile seront représentés par une ou des personnes issues du conseil de développement de Loire Forez agglomération.

Tous les signataires du contrat sont membres de droit du comité de pilotage.

Il siègera au moins 1 fois par an et autant que de besoin pour :

- examiner l'avancement des mesures et la programmation des actions ;
- établir l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi ;
- étudier et arrêter les propositions d'évolution du CRTE en termes de mesures et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- décider d'éventuelles corrections.

## 2.2. Comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et de l'intercommunalité. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Pour une bonne transversalité, les services, opérateurs ou partenaires concernés par le CRTE pourront être associés en fonction des besoins.

Des comités techniques thématiques seront organisés si besoin (transition écologique, mobilité, etc.).

Il se réunira autant de fois que nécessaire pour :

- établir et examiner l'exécution du CRTE ;
- vérifier l'avancement des mesures, veiller en détail au bon déroulement des actions et analyser les éventuelles difficultés afin de proposer des corrections ;
- mettre en place les outils d'évaluation et en étudier les résultats ;
- anticiper les évolutions et proposer l'inclusion, l'adaptation ou l'abandon des actions.

## **ARTICLE 3 – SUIVI ET ÉVALUATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

Un tableau de bord de suivi du CRTE (annexe III) est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des différentes mesures et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de l'intercommunalité et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés peuvent être établis de façon complémentaire.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, mesures et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fait l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intègre au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

## **ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de 6 ans.

Un bilan d'étape sur la base de l'évaluation du CRTE peut donner lieu si nécessaire à une évolution, voire une réorientation de la stratégie, le cas échéant sous forme d'avenant.

Au terme du contrat, un bilan général sera conduit pour en évaluer les résultats.

#### **ARTICLE 5 – ÉVOLUTION ET MISE À JOUR DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

Le CRTE est évolutif. Il peut être modifié par avenant d'un commun accord de tous les partenaires et après avis du comité de pilotage.

Les annexes I et III sont régulièrement mises à jour au fil de l'eau, après examen et avis du comité technique puis validation par le comité de pilotage.

L'annexe II spécifique à chaque établissement public ou opérateur est modifiée à son initiative et proposée pour avis au comité technique puis validée par le comité de pilotage.

Les éventuelles demandes d'adhésion au CRTE sont analysées au fur et à mesure de leur arrivée par le comité technique et validées annuellement par le comité de pilotage.

#### **ARTICLE 6 – COMMUNICATION**

L'État et l'intercommunalité s'engagent à mettre en œuvre une communication coordonnée afin de mettre en lumière le déploiement du CRTE au plus près du territoire.

#### **ARTICLE 7 – TRAITEMENT DES LITIGES**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Lyon.

## II. Diagnostic du territoire

### 1. GÉOGRAPHIE, POPULATION, PÉRIMÈTRE

Le territoire de Loire Forez agglomération bénéficie d'un cadre de vie exceptionnel avec une diversité de paysages entre monts, piémonts et plaines. Au cœur de la région Auvergne-Rhône-Alpes, à proximité des agglomérations de Saint-Etienne, Clermont-Ferrand et dans la zone d'influence de l'aire métropolitaine lyonnaise, l'intercommunalité profite d'une situation avantageuse.

Loire Forez agglomération s'étend sur un vaste espace de 132 000 hectares, des monts du Forez jusqu'au fleuve Loire, et représente un quart de la superficie du département de la Loire. Les 87 communes qui constituent cette communauté sont d'une grande diversité et font la richesse du territoire. Elle compte 112 757 habitants<sup>1</sup>.

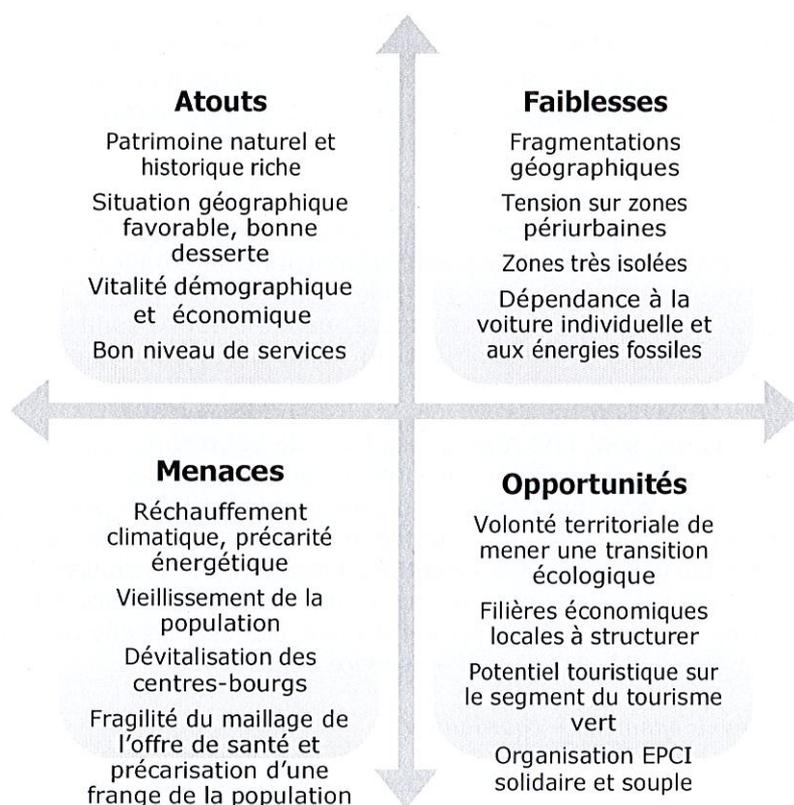


<sup>1</sup> Source INSEE valeur au 01/01/2020

À dominante rurale, l'intercommunalité se structure autour de deux villes centralités de plus de 15 000 habitants, Montbrison et Saint-Just Saint-Rambert. Autour, trois pôles assurent un rôle majeur pour l'équilibre du territoire : au nord, Noirétable et Boën-sur-Lignon, au sud, Saint-Bonnet-le-Château. Ils centralisent des services indispensables pour les communes rurales alentour. Avec une densité de population relativement faible, 85.4 habitants / km<sup>2</sup>, Loire Forez est une agglomération attractive qui attire une population toujours plus nombreuse (+0.8 % /an) et bénéficie d'un cadre de vie de qualité qu'il convient de préserver.

## 2. ATOUTS ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE

Une analyse AFOM (atout / faiblesse / opportunité / menace) a été réalisée afin d'établir un diagnostic et déployer une vision objective en amont de l'élaboration du plan de mandat de Loire Forez agglomération 2021-2026.



L'analyse AFOM du territoire a été nourrie par trois travaux complémentaires :

- Le portrait de territoire de Loire Forez réalisé par Epures, agence d'urbanisme de la Loire. Ce document établit un diagnostic objectif relatif à la dynamique démographique, à la vitalité économique, aux flux de consommation, aux équipements, au déplacement de populations, à l'urbanisme, à l'activité commerciale, à la mobilité, etc. (annexe IV).
- La concertation avec les élus du territoire dans le cadre de 3 réunions de pôles organisées en mars 2021. Les élus ont partagé leur point de vue sur les caractéristiques et leur vision de l'EPCI. Chaque conseil municipal a pu échanger en amont sur une matrice AFOM puis mettre en commun en séance dans le cadre de réunions territorialisées.

- Les diagnostics thématiques réalisés par les directions opérationnelles<sup>2</sup> de Loire Forez agglomération dans le cadre de la préparation du plan de mandat de l'EPCI entre janvier et juin 2021.

La synthèse de ces trois travaux permet de parvenir à une analyse AFOM solide et concertée, reflet d'une vision territoriale lucide. L'analyse AFOM plus poussée est présentée sous forme de carte mentale en annexe V.

### ***Un cadre de vie de qualité et des disparités géographiques qui forgent l'identité du territoire***

Le territoire bénéficie d'un cadre de vie de qualité, l'évolution démographique positive tend à le prouver. Bien desservie, bénéficiant d'un niveau de services globalement satisfaisant, d'une nature proche et préservée, à proximité d'aires urbaines particulièrement dynamiques (Lyon, Saint-Etienne, Clermont-Ferrand), Loire Forez agglomération dispose d'atouts favorisant l'installation de nouveaux ménages. On perçoit une accélération de ce phénomène dans le sillage de la pandémie, du fait du développement du télétravail et d'un phénomène sociologique de plus en plus fort de "retour à la ruralité". L'immobilier est particulièrement tendu dans la plaine du Forez et jusque sur les coteaux. L'intercommunalité doit être en capacité d'accompagner et d'organiser ce mouvement qui semble se confirmer.

Néanmoins, ce dynamisme n'est pas réparti uniformément et égalitairement sur l'ensemble du territoire. En effet, certaines zones sont très dynamiques et des tensions sur l'urbanisme, les services, la circulation routière sont déjà caractérisées (principalement le sud). Des zones commencent à sentir des points de tension (corridor central de la plaine, notamment sur l'immobilier, l'urbanisme et la consommation d'espace) quand d'autres zones sont clairement en déprise (zone de montagne, principalement au nord, perte d'habitants et d'activités comme l'agriculture).

Ces disparités géographiques sont une réalité très forte de Loire Forez agglomération avec lesquelles l'EPCI doit composer. Le territoire doit prendre en compte ces phénomènes micro-locaux afin de parvenir à un équilibre territorial sur l'ensemble de l'EPCI pour tendre vers un développement harmonieux et cohérent. L'enjeu transversal de l'intercommunalité est d'équilibrer les disparités qui font également l'identité du territoire et sa richesse. Il ne s'agit pas de les effacer mais de composer avec, pour prodiguer des services toujours plus utiles et qui font sens sur le territoire. Avec sa vision supra-territoriale, LFa est l'échelle territoriale la plus cohérente pour garantir cet équilibre territorial au service de tous.

### ***Des potentialités de développement à coordonner***

La périurbanisation et la consommation d'espace rural est un phénomène très observé que l'intercommunalité tente de contenir via les outils qui sont à sa disposition. La lutte contre l'artificialisation des sols est un enjeu phare du PLUi et du PAEN<sup>3</sup>, deux outils en cours de structuration. L'ensemble des politiques publiques favorisant la revitalisation des centres-bourgs vient également contenir ce phénomène en améliorant l'habitat, le mode de vie en cœur de ville et en évitant ainsi le développement pavillonnaire.

Le potentiel économique du territoire est une opportunité qui doit être structurée. On constate un déficit d'emplacement sur les zones d'activités du fait d'une saturation des agglomérations lyonnaise et stéphanoise. LFa est donc une zone de desserrement et ces flux doivent être organisés. Des filières économiques sont particulièrement emblématiques du Forez comme l'agriculture qui subit une déprise et dont la dynamisation est un enjeu via le développement de circuits-courts et de filières de qualité. Le tourisme représente également un potentiel de développement sur le segment du tourisme vert, pleine nature, durable, à travers le

<sup>2</sup> Mobilité, aménagement, habitat et projets urbains, développement économique, voirie, patrimoine, cycle de l'eau, environnement et économie circulaire, gens du voyage, équipements sportifs, réseau culturel territorial, solidarités, développement touristique, système d'informations

<sup>3</sup> Protection des espaces naturels et agricoles périurbains

déploiement d'itinéraires (randonnées, cyclables) et la vitalisation de pôles emblématiques comme le col de la Loge, les bords de Loire, etc.

La mobilité est également un élément clé qui peut en partie répondre à l'enjeu relatif à l'équilibre territorial en développant le réseau des transports en commun. Cela impacte également la transition énergétique ainsi que la santé des habitants en promouvant la mobilité active.

Une forte menace pèse sur le territoire : le réchauffement climatique du fait de l'activité humaine. Cela vient fragiliser la santé des habitants, mettre en péril la biodiversité, l'agriculture, la ressource en eau. Il s'agit d'un défi crucial que l'intercommunalité entend relever au côté de tous les partenaires. L'EPCI est un maillon de la chaîne et c'est bien au niveau régional, national, européen et mondial que les ambitions et les moyens doivent être conjoints.

Des enjeux sociaux sont également prégnants sur le territoire qu'il faut prendre en compte de manière transversale dans les projets communautaires. Il s'agit du vieillissement de la population, de la précarisation d'une frange de la population (précarité énergétique, précarité sur le marché de l'emploi) et la santé des habitants. Le maillage de l'offre de santé nécessite une vigilance spécifique de la part du territoire pour consolider un niveau de service suffisant.

#### ***Des pratiques de concertation et la subsidiarité ancrées dans l'action territoriale***

L'intercommunalité est à l'écoute et au service de ses habitants ; à ce titre, elle organise la concertation avec les citoyens dans la conception de ses politiques publiques et de ses projets. Un tissu associatif dynamique est présent sur le territoire que l'EPCI n'hésite pas à mobiliser autant que de besoin. Les citoyens sont régulièrement associés, soit de manière formelle quand il s'agit de procédures d'enquêtes publiques pour des outils comme le PLUi ou le PCAET, soit de manière plus informelle dans le cadre de comités techniques sur des projets spécifiques type charte forestière ou circuits-courts. Le programme LEADER Forez est un élément clé de la participation citoyenne puisque le comité de programmation qui sélectionne les projets est composé pour moitié de personnes issues du secteur privé, représentatives de la société civile. Le service projets urbains joue également un rôle fondamental dans l'approche citoyenne en sélectionnant, en collaboration avec les communes, des bureaux d'étude qui intègrent les habitants à la réflexion sur leur habitat, leur façon de vivre en centre-bourg, etc. via des méthodes de concertation innovantes (théâtre, dessins, etc.).

#### ***Des documents-cadres communautaires mis en œuvre pour répondre aux enjeux nationaux et locaux***

Depuis 4 ans et la naissance de cette intercommunalité, des plans et schémas sont construits à l'échelle des 87 communes, en résonance avec les enjeux nationaux : plan climat air énergie territorial (PCAET) répondant à la stratégie eau-air-sol, schéma éolien, programme local de l'habitat (PLH), programme d'intérêt général (PIG), schéma d'accueil économique (SAE), schéma de développement de l'économie de proximité, schéma de l'éclairage public, schéma directeur cyclable, schéma de développement des aires de covoiturage, plan local de prévention des déchets ménagers assimilés (PLPDMA), schéma territorial d'appui au réemploi et à la réparation, politique petite enfance, enfance, jeunesse, réseau de lecture publique, éducation aux arts et à la culture, schéma de mutualisation etc... Cette construction s'est faite en associant les différents partenaires concernés et en veillant à garantir la bonne transversalité des politiques publiques.

L'ensemble des projets du territoire qui en découlent répondent ainsi à l'enjeu majeur de préserver son cadre de vie tout en favorisant son attractivité et aux enjeux nationaux de cohésion territoriale, compétitivité et transition écologique.

L'intercommunalité est donc une échelle pertinente pour accompagner le développement d'un territoire, faciliter la vie de ses habitants mais également agir sur les grands enjeux comme

la transition écologique. Au sein de LFa sont développées des solidarités, l'organisation mutualisée et territorialisée permet de déployer une vision stratégique et favoriser un maillage plus cohérent pour les habitants. Le CRTE va permettre au territoire de déployer ses projets en développant un partenariat stratégique et financier avec l'Etat, ses opérateurs et les autres partenaires territoriaux.

### **3. STRATEGIE DE TERRITOIRE**

De cette analyse AFOM découlent trois axes stratégiques permettant de répondre aux défis endogènes et exogènes du territoire :

- Renforcer l'attractivité au service de l'équilibre du territoire et favoriser la coopération avec les territoires voisins ;
- Être moteur en matière de développement durable, protection de l'environnement, transition énergétique ;
- Optimiser la qualité des services au quotidien.

#### ***Renforcer l'attractivité au service de l'équilibre du territoire et favoriser la coopération avec les territoires voisins***

Comme vu précédemment, LFa connaît des dynamiques hétérogènes en fonction d'un zonage géographique propre : pression foncière contre désertification / croissance des entreprises contre baisse d'activités / croissance démographique contre déclin démographique, etc. C'est pourquoi il est indispensable de soutenir l'attractivité globale tout en l'équilibrant à l'échelle du territoire en fonction des spécificités micro-locales. Il s'agit d'organiser l'attractivité sur certaines zones, de l'accompagner sur d'autres et enfin de la stimuler sur des zones bien spécifiques ; tout en veillant à garantir la sobriété foncière, à diminuer les obligations de déplacements motorisés, et à favoriser la mixité sociale.

Loire Forez agglomération dispose d'atouts qu'il s'agit de mettre en valeur, d'organiser voire de pérenniser afin de le positionner comme un territoire accueillant et attractif : son potentiel économique, touristique, ses équipements, son tissu culturel et patrimonial, son niveau de desserte, permettent de répondre à cet enjeu. Favoriser la vie en centre-bourg est également un axe de développement très fort de LFa avec de nombreux projets d'accompagnement de communes, qu'il s'agit de conforter en lien avec les programmes nationaux Petite ville de demain et Cœur de ville.

Au-delà de cette vision endogène, Loire Forez agglomération se situe au sein d'un écosystème plus large et complexe qu'il est indispensable d'appréhender. Le développement de coopération à l'échelle du Département, de la Région sont des clés de positionnement et de développement que la communauté d'agglomération entend continuer à déployer. La coopération avec des partenaires externes permet de répondre à des enjeux qui dépassent les limites géographiques et thématiques du territoire. Il s'agit de s'intégrer dans un système multi-partenarial afin de concevoir des solutions plus adaptées.

#### ***Être moteur en matière de développement durable, protection de l'environnement, transition énergétique***

L'enjeu fondamental de la transition écologique façonne depuis de nombreuses années les politiques publiques menées par Loire Forez agglomération. D'abord labellisée TZDZG<sup>4</sup>, TEPOS<sup>5</sup> puis TEPCV<sup>6</sup>, notre territoire dispose désormais d'un PCAET formalisé et ambitieux et vient d'obtenir le label TEN<sup>7</sup>. L'intercommunalité possède bien l'ambition d'être proactive sur son territoire, d'être moteur, d'impulser la transition écologique avec tous les moyens dont elle

---

4 Territoire zéro déchet zéro gaspillage

5 Territoire à énergie positive

6 Territoire à énergie positive pour la croissance verte

7 Territoire engagé pour la nature

dispose. C'est au côté de tous les acteurs que pourra être relevé le défi essentiel de la transition écologique. Tous ces dispositifs permettent de décliner localement la stratégie eau-air-sol. L'EPCI compte agir dans l'ensemble des champs sur lesquels il peut avoir un impact : le développement des circuits courts, l'adaptation au changement climatique, la baisse des tonnages de déchets via la sensibilisation et le réemploi, la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables, le maintien de la biodiversité, la préservation de la ressource eau, la mobilité sobre, la maîtrise de l'artificialisation des sols, etc.

L'intercommunalité s'engage à continuer de déployer des politiques publiques et des projets particulièrement structurants afin de participer activement, au côté de tous les partenaires, à la transition écologique et à la préservation de ses milieux naturels remarquables. Il s'agit bien d'une priorité de la collectivité au service de la santé de ses habitants et du respect de leur environnement.

### ***Optimiser la qualité des services au quotidien***

Loire Forez agglomération organise et gère des services publics afin de garantir la sécurité, la qualité de vie, le bien-être de sa population. C'est bien le cœur de son action et sa raison d'être. Une de ses valeurs sources est de dispenser un service public de qualité avec équité sur l'ensemble du territoire. Pour cela, l'EPCI déploie sans cesse des projets d'amélioration pour que les services du quotidien puissent être assurés auprès des citoyens en tout point du territoire, avec sens et qualité.

L'intercommunalité doit relever de nombreux défis dans ce champ :

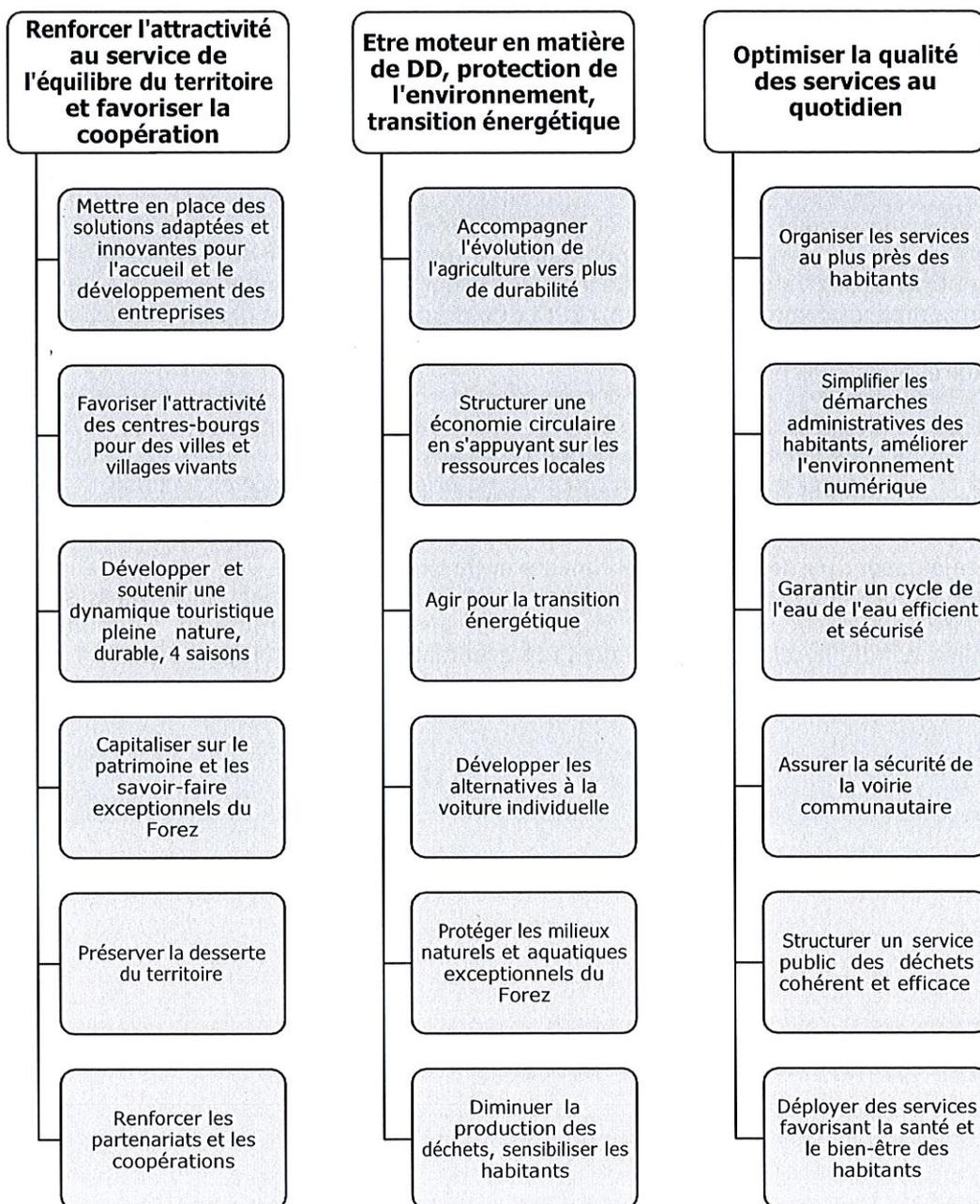
- Faciliter, améliorer la relation avec ses usagers,
- Apporter un service toujours plus performant, efficace et sécurisé,
- Proposer, de nouveaux services utiles et pratiques, à sa population.

Des enjeux sont particulièrement prégnants du fait de la prise de compétence eau potable et prévention des inondations ; des champs d'action particulièrement importants sur le plan sanitaire, de la sécurité et très engageants sur le plan comptable. Le numérique et l'amélioration de la relation aux usagers représentent également un pan important de cet axe stratégique.

### III. Déclinaison opérationnelle du cadre stratégique

Ce cadre stratégique se décline en enjeux opérationnels puis en projets concrets rayonnant sur les 87 communes du territoire. La déclinaison opérationnelle est présentée ici sous forme de schéma :

Une carte mentale présentée en annexe V vient préciser ce schéma.



**La déclinaison opérationnelle de l'axe stratégique « renforcer l'attractivité au service de l'équilibre du territoire et favoriser la coopération avec les territoires voisins » :**

- Mettre en place des solutions adaptées et innovantes pour l'accueil et le développement des entreprises
  - Développer des lieux ressources pour les entreprises et les porteurs de projets
  - Poursuivre le partenariat Territoire d'Industrie Thiers Ambert Montbrison (TITAM)
  - Renforcer les zones d'activités économiques
  - Accompagner les activités économiques et de services sur l'ensemble du territoire
  - Favoriser l'emploi, la formation et l'insertion
  - Accompagner les entreprises dans le défi de la transition écologique
- Favoriser l'attractivité des centres-bourgs pour des villes et villages vivants
  - S'appuyer sur les dispositifs de l'Etat : Petites villes de demain et Cœur de ville
  - Lutter contre l'artificialisation des sols et la consommation d'espace (PLUi)
  - Favoriser l'économie présentielle (FISAC)
  - Accompagner les communes dans la réalisation de leur projet
  - Elaborer une stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance
  - Favoriser la mixité sociale, notamment dans les communes déficitaires en logements locatifs sociaux
- Développer et soutenir une dynamique touristique pleine nature, durable, 4 saisons
  - Capitaliser sur le pôle nature des monts du Forez (dont les 3 portes d'entrée principales sont Usson-en-Forez, Chalmazel-Jeansagnière, col de la Loge) déployer des itinérances douces, organiser et promouvoir l'offre (destination Forez), ...
- Capitaliser sur le patrimoine et les savoir-faire exceptionnels du Forez
  - Valoriser le potentiel d'attractivité des équipements culturels
- Organiser la desserte du territoire en lien avec les acteurs compétents (ferroviaire, routière, transports collectifs, ...)
- Renforcer et développer les partenariats et les coopérations (Métropoles, SCoT, PNR, Syndicats, LEADER, PLIE, ...)

**La déclinaison opérationnelle de l'axe stratégique « être moteur en matière de développement durable, protection de l'environnement, transition énergétique » (PCAET) :**

- Agir pour la transition énergétique
  - Accompagner la rénovation énergétique des logements des particuliers (PLH, PIG)

- Rénover énergétiquement le parc immobilier communautaire et des communes (DSIL<sup>8</sup> rénovation énergétique)
  - Diminuer la consommation énergétique de l'éclairage public
  - Déployer des modes alternatifs d'énergie pour les véhicules
  - Porter un développement cohérent de production d'énergies renouvelables : favoriser la production d'énergies renouvelables à l'échelle micro-locale et coordonner les initiatives privées dans le champ de compétence de l'intercommunalité
  - Sensibiliser les habitants, encourager les comportements anti-gaspillage, sobres (PLPDMA)
  - Structurer une économie circulaire en s'appuyant sur les ressources locales : alimentation locale / circuits-courts (Projet alimentaire territorial), réemploi, filière forêt-bois
- Accompagner l'évolution de l'agriculture vers plus de durabilité
    - Soutenir les filières locales
    - Préserver le foncier agricole
    - Accompagner l'adaptation au changement climatique
    - Favoriser la dynamique de reprise – transmission
  - Développer les alternatives à la voiture individuelle
    - Promouvoir la mobilité active (Plan vélo)
    - Développer l'intermodalité, le co-voiturage et l'autopartage
  - Protéger les milieux naturels et aquatiques exceptionnels du Forez (contrat vert et bleu, contrats de rivière, atlas de la biodiversité, Natura 2000, Territoire engagé pour la nature, etc.)
  - Diminuer la production des déchets, sensibiliser les habitants

**La déclinaison opérationnelle de l'axe stratégique « optimiser la qualité des services au quotidien » :**

- Organiser les services au plus près des habitants
  - Assurer des services publics de proximité (Réseau France Services)
  - Veiller au maillage de l'offre de santé (contrat local de santé)
  - Être proactif sur la compétence petite enfance / enfance, jeunesse (convention territoriale globale)
- Simplifier les démarches administratives des habitants, améliorer l'environnement numérique du territoire
  - Développer une plateforme de e-services
  - Déployer des espaces publics numériques mobiles
  - Renouveler et sécuriser les systèmes, fibre noire (parcours cybersécurité avec l'ANSSI<sup>9</sup>)
- Déployer des services favorisant la santé et le bien-être des habitants
  - Déployer des services publics sportifs de qualité

<sup>8</sup> Dotation de soutien à l'investissement local

<sup>9</sup> Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

- Déployer des dispositifs culturels adaptés, en lien avec les ressources locales (convention d'éducation artistique et culturelle, contrat territoire lecture, projet culturel de territoire)
- Garantir un cycle de l'eau efficient et sécurisé (eau potable, prévention des inondations, gestion intégrée des eaux pluviales, assainissement, rejets industriels, ...)
- Assurer la sécurité de la voirie communautaire
  - Sécuriser les ouvrages d'art
  - Développer une gestion intégrée des travaux
- Structurer un service public des déchets cohérent et efficace
  - Engager des projets de développement déchèteries et centre de tri
  - Améliorer le traitement des déchets verts

## **IV. Engagement des partenaires**

### **1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES FINANCEMENTS**

Les financeurs s'efforceront d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur seront soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les « fiches-actions » sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### **2. L'INTERCOMMUNALITÉ**

En signant ce contrat de transition écologique, l'intercommunalité assume le rôle d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire. Elle porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

L'intercommunalité désigne dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et affecte un chef de projet qui a la responsabilité de l'élaboration, de la mise en œuvre du contrat et de l'évaluation.

Elle associe les différents acteurs du territoire en travaillant étroitement avec les partenaires du CRTE afin d'initier et d'entretenir la dynamique du territoire en faveur de la relance et de la transition écologique. Elle mobilise les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation. Elle s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE et dont elle est maître d'ouvrage.

Elle garantit une participation renforcée des citoyens et de toutes les composantes de la société civile à travers notamment le conseil de développement.

### **3. L'ÉTAT, LES ÉTABLISSEMENTS ET OPÉRATEURS PUBLICS**

Au niveau local, l'État mobilise sous l'égide de la préfecture une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

Au niveau national, l'État s'engage à mobiliser la structure centrale qui coordonne, suit et appuie les travaux d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des CRTE. Il anime le réseau des correspondants dans chaque direction générale du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, ainsi que dans les ministères associés (emploi, économie, agriculture) et les établissements publics et opérateurs (ANAH, ANRU, ADEME, CEREMA, Caisse des dépôts, Agence française pour la biodiversité, Agences de l'eau, VNF...). Les correspondants nationaux des établissements publics et opérateurs mobilisent leurs délégations régionales lesquelles sont elles-mêmes en lien avec l'intercommunalité.

L'État accompagne l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE conformément à la charte interministérielle de la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales. L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises financières, techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement (notamment du plan de relance) au service du projet de territoire. Il s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative, à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le CRTE grâce aux dotations et crédits disponibles et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles ou de simplification de procédures existantes sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

Le soutien au territoire passe par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobilisent notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien renforce la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire et la dynamique du projet de territoire.

Signé à Montbrison, le 20 juillet 2021

La Préfète de la Loire,

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'C' followed by a long horizontal stroke that tapers to the right.

Catherine SEGUIN

Le Président de Loire Forez  
agglomération,

A handwritten signature in blue ink, featuring a complex, looped structure with multiple overlapping strokes.

Christophe BAZILE





## Annexe V – Cartes mentales AFOM et enjeux opérationnels





Monts du Forez/Hautes Chaumes, fleuve Loire, plaine du Forez.

Un patrimoine naturel, historique et architectural riche, des réserves de biodiversité à forte valeur écologique.

Situation géographique stratégique à proximité de pôles urbains dynamiques (Saint-Etienne, Clermont-Ferrand, Lyon)

Un territoire relativement bien desservi, central au cœur d'AURA

Une évolution démographique positive (+0,8% / an)

Des revenus médians légèrement supérieurs à la moyenne régionale et nationale, une part des minima sociaux plus faible

Portées par la résidentialisation du territoire

Création d'entreprises en hausse

Agriculture = 5% des emplois  
Une économie de biens et de services en développement

Un tissu économique solide de TPE, PME, exploitants agricoles

Des flux de consommation notamment alimentaire qui restent locaux, une activité commerciale en progression, une forte captation des salaires du bassin d'emploi

Niveau de services relativement élevé pour le sport, les loisirs, la culture

Des centralités bien équipées qui équilibrent le manque dans les zones isolées

Maillage France services

Raréfaction ressource eau / sécheresse

Baisse de la biodiversité  
Chauffage, transport, alimentation, déchets, etc.

Réchauffement climatique / pollution

Précarité énergétique des ménages dépendants de la voiture individuelle et aux énergies fossiles

Baisse des activités commerciales, renouvellement des logements, etc en cœur de ville

Phénomène global de dévitalisation de centres-bourgs

Une sous-représentation des jeunes et une sur-représentation des aînés. Un solde naturel tout juste positif

Un parcours du vieillissement à sécuriser (structures d'accueil, maintien à domicile, etc.)

Taux de chômage des femmes et des seniors élevé, précarisation des emplois de service (temps partiel), personnes très éloignées de l'emploi

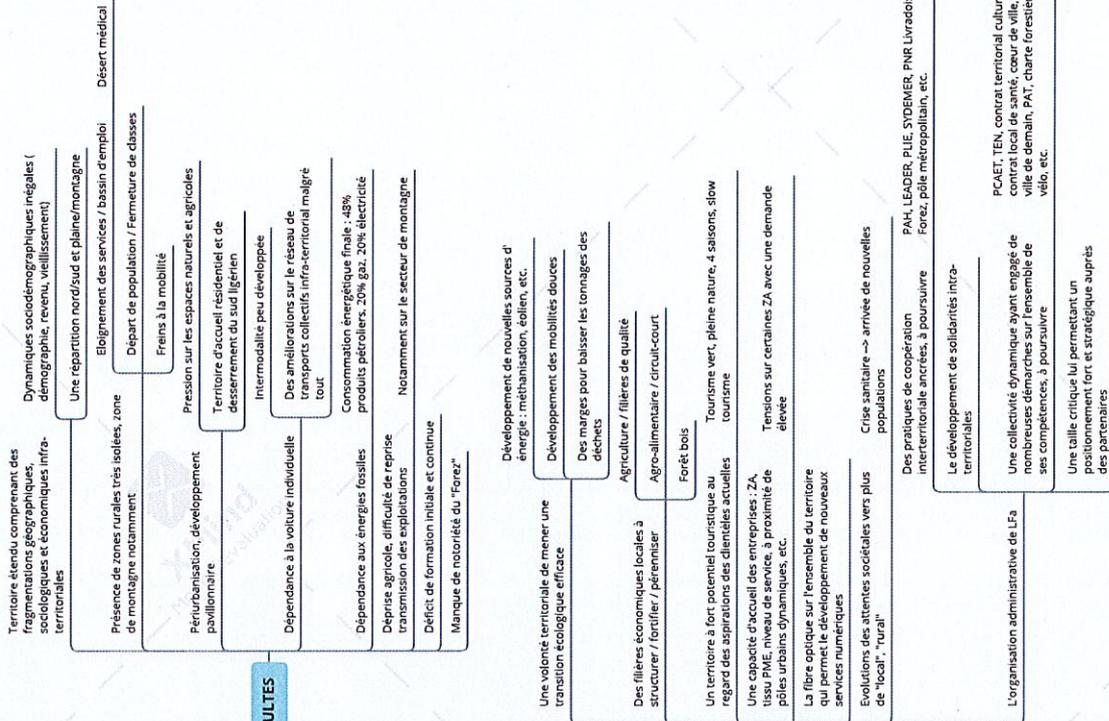
Dégradation de la santé des habitants (augmentation de l'obésité, des maladies Cardio-vasculaires, du cancer, etc.)

**MENACES - RISQUES**

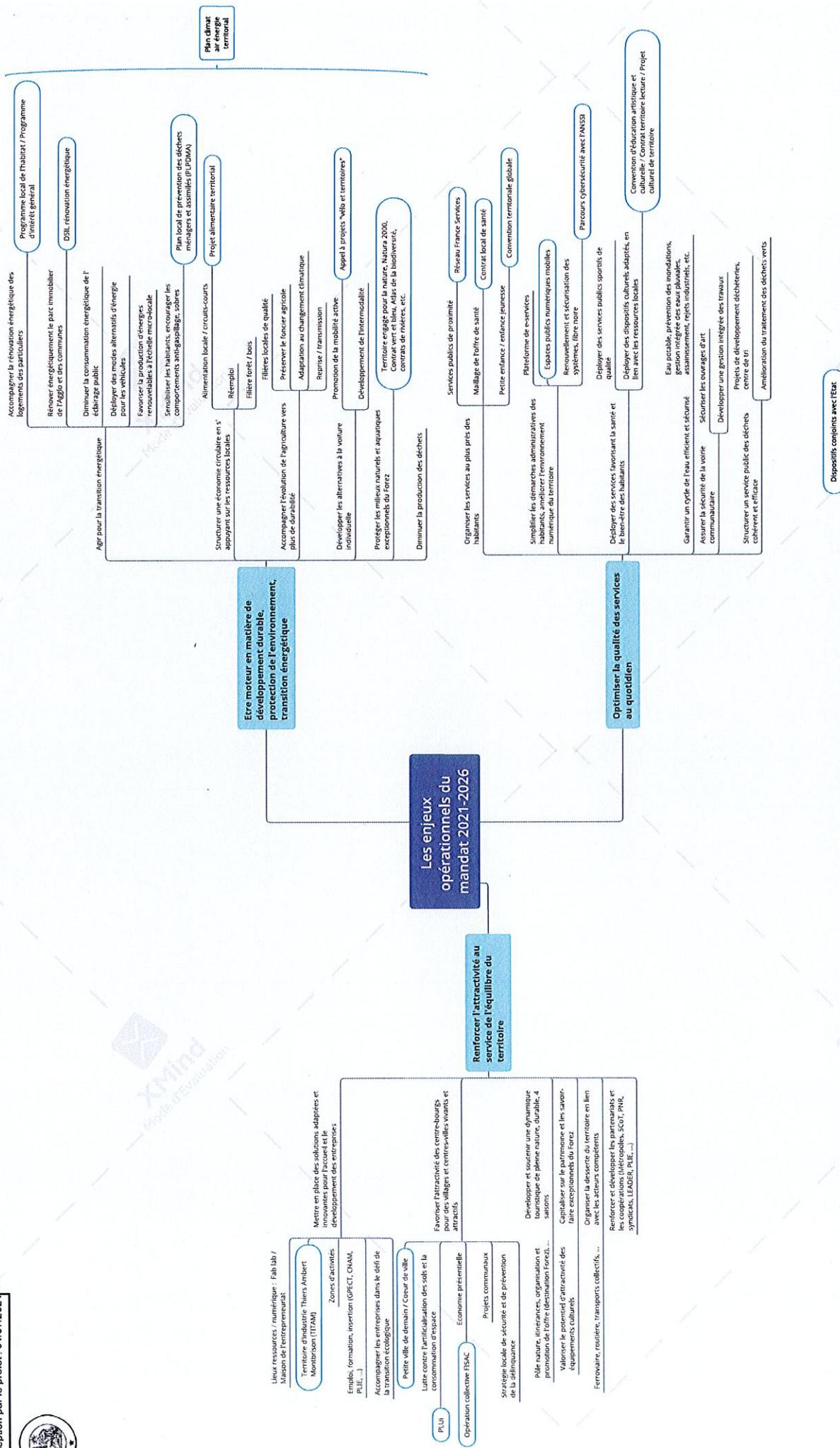
**ATOUTS**

**FAIBLESSES - DIFFICULTES**

**Analyse AFOM Loire Forez agglomération**







Dispositifs conjoints avec l'Etat

